

Communiqué de presse

Le 28 février 2022

**Le Conseil fédéral propose un nouveau paquet de négociations avec l'UE**

## **L'orientation est la bonne, tout est désormais dans les détails**

- **autonomiesuisse** salue que le Conseil fédéral ait opposé un refus net à un «accord-cadre 2.0» et souhaite poursuivre sur la voie bilatérale. Il est judicieux de régler avec l'UE les questions institutionnelles (telles que la reprise dynamique du droit et la résolution des litiges) au sein des différents accords sur le marché intérieur.
- Les points suivants sont importants pour **autonomiesuisse**: en cas de reprise dynamique du droit, des possibilités d'opting out sur la base des règles de l'OMC doivent exister. La résolution des litiges doit intervenir au sein de commissions bilatérales et devant un tribunal arbitral neutre. Les «clauses guillotines» doivent être exclues. L'accord de libre-échange doit rester indépendant des nouvelles règles.
- Parallèlement aux négociations, la Suisse doit revoir sa copie. Il s'agit notamment de mettre sur la voie l'autoproduction d'électricité d'ici à 2025, de réduire les obstacles bureaucratiques inutiles et de conclure de nouveaux accords de libre-échange comme l'adhésion à l'accord de libre-échange transpacifique CPTPP. Il faut également viser de nouveaux accords de recherche, par exemple avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Enfin, il faut examiner l'introduction du principe «Cassis de Dijon PLUS» avec reconnaissance unilatérale des normes pour promouvoir le commerce.
- Si les pourparlers avec l'UE se révèlent inefficaces, le Conseil fédéral devrait proposer à l'UE un accord de libre-échange moderne comparable à l'accord CETA entre l'UE et le Canada.

## Ce qu'autonomiesuisse attend du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral tente une nouvelle fois d'offrir un fondement solide à ses relations avec l'UE. Il a l'intention d'aborder les points en suspens au moyen d'un nouveau paquet de négociations. Celui-ci est constitué entre autres d'éléments institutionnels devant être ancrés dans les différents accords sur le marché intérieur grâce à une approche sectorielle. Concrètement, il s'agit de la reprise dynamique du droit, de la résolution des litiges et des exceptions et clauses de sauvegarde. Un «accord-cadre 2.0» n'est pas une option possible pour le Conseil fédéral, ce qu'autonomiesuisse considère comme positif.

### Le calendrier des nouvelles négociations

autonomiesuisse salue que le Conseil fédéral ait fixé l'orientation de l'évolution future de sa coopération avec l'UE et voit des avantages dans la voie proposée. Sur le plan du contenu, les points suivants sont importants:

En cas de reprise dynamique du droit, un **opting out équitable** sur la base des règles de l'OMC doit être possible. Les mesures de compensation matérielles sont donc envisageables, mais pas les résiliations de contrat prévues par l'accord-cadre institutionnel. En outre, aucune mise en œuvre provisoire ne doit intervenir avant toute décision finale. Les «clauses guillotine» (sur le principe de «à prendre ou à laisser») sont inacceptables.

Si aucun accord n'est trouvé, la résolution des litiges doit avoir lieu au sein des commissions bilatérales qui ont fait leurs preuves et d'un **tribunal arbitral constitué de manière neutre**. L'accord de libre-échange avec l'UE doit demeurer en dehors des nouvelles règles institutionnelles bilatérales.

Si la Suisse réussit à faire entendre ces préoccupations, les relations Suisse-UE pourront retrouver une base partenariale et un paquet susceptible d'obtenir une majorité en Suisse pourrait être mis en place.

### Une copie à revoir sur de nombreux points

Indépendamment des négociations avec l'UE, la Suisse doit néanmoins revoir sa copie afin de conserver ses avantages économiques. En dehors de la France, tous les pays voisins souffrent de pénuries d'électricité en hiver. La Suisse ne peut faire autrement que

de couvrir par sa production propre ses **besoins en énergie** d'ici à 2025, que ce soit via l'énergie hydraulique, le solaire, l'éolien, les centrales au gaz ou l'énergie nucléaire.

Les **accords de libre-échange** constituent des instruments centraux contribuant à la prospérité. Il faut donc s'efforcer de conclure des accords de libre-échange. Ainsi, il faut, par exemple, faire une demande d'adhésion à l'accord de libre-échange transpacifique CPTPP à l'instar du Royaume-Uni.

Au-delà du programme européen de recherche Horizon, dont la Suisse a été exclue, il faut viser des **accords de recherche supplémentaires**, par exemple avec des instituts du Royaume-Uni et des USA.

Il faut également examiner l'introduction du **concept «Cassis de Dijon PLUS»** pour supprimer les entraves au commerce. Celui-ci permettrait à la Suisse de reconnaître et de reprendre de manière unilatérale des standards et des normes techniques d'États au niveau de qualité et de sécurité comparable. Une telle réduction unilatérale d'obstacles au commerce serait réalisable aussi bien vis-à-vis d'États de l'UE que vis-à-vis d'autres importants partenaires commerciaux.

L'amélioration des conditions cadres dans notre pays devrait être un chantier permanent. Suite à une augmentation dramatique des réglementations étatiques ces dernières années, il faut **réduire d'urgence les obstacles bureaucratiques inutiles** afin de ne pas mettre en danger l'économie et la prospérité.

Que se passerait-il si l'UE n'était pas prête à répondre aux préoccupations suisses au cours des négociations? Dans ce cas, le Conseil fédéral serait avisé de proposer à l'UE un accord de libre-échange moderne comparable à l'accord CETA entre l'UE et le Canada.

## autonomiesuisse – une initiative de l'économie suisse

**autonomiesuisse** est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit rester viable à l'avenir également.

**autonomiesuisse** compte plus de 750 membres. Rejoignez-nous sur [autonomiesuisse.ch/fr/participez](https://autonomiesuisse.ch/fr/participez) pour contribuer à une Suisse ouverte au monde, performante et libre.

## Contact

Le comité de direction de la coprésidence d'**autonomiesuisse** se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant l'accord-cadre Suisse-UE du point de vue économique et entrepreneurial.

**Hans-Jörg Bertschi**

+41 79 330 50 72

[hans-joerg.bertschi@bertschi.com](mailto:hans-joerg.bertschi@bertschi.com)

**Prof. em. Giorgio Behr**

+41 79 430 44 21

[giorgio@behr.ch](mailto:giorgio@behr.ch)

**Hans-Peter Zehnder**

+41 79 330 58 08

[hans-peter.zehnder@zehndergroup.com](mailto:hans-peter.zehnder@zehndergroup.com)

## Réseaux sociaux

